INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **« SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT »**. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

Modification de la stratégie extra-financière du Fonds :

Le fonds ayant obtenu le Label ISR, et afin de se conformer à ces nouvelles exigences notamment, des modifications ont été apportées à la stratégie extra-financière du Fonds.

Ainsi, le fonds Le fonds sélectionnera désormais des entreprises issues de l'indice MSCI Europe IMI en appliquant un filtre climatique basé sur des critères de transition écologique (objectifs SBTi ,ou alignement à la taxonomie verte de l'UE, ou trajectoire d'émissions compatible avec 1,5°C ou <2°C, etc.).

Il appliquera une politique d'exclusions normatives et sectorielles, tout en exigeant une meilleure note ESG Risk que l'univers initial. Le fonds s'engagera par ailleurs à faire mieux que son univers de référence sur deux indicateurs : l'empreinte carbone (Scopes 1 et 2) et la proportion de femmes au conseil d'administration.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 14/11/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet https://www.sienna-gestion.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION